

Tableau 11-8

Caractéristiques des logements à la date de l'interview, Canada, provinces et territoires, années récentes — Manitoba

	2005	2006	2007	2008	2009
	pourcentage				
Individuelle non attenante	69,1	68,2	67,9	66,4	65,8
Individuelle attenante	5,3	3,8	5,3	6,2	6,1
Appartement	22,6	25,2	23,4	24,6	26,7
Autre type de logement	3,1	2,7	3,4	F	F
Logements ont besoin de réparations majeures	9,2	10,5	11,0	11,5	11,4
Logements ont besoin de réparations mineures	17,7	17,2	18,7	17,7	16,7
Logements n'ont besoin d'aucune réparation	73,1	72,3	70,3	70,7	71,9
Logement est possédé	73,0	69,2	71,2	68,4	65,9
Avec hypothèque(s)	37,2	34,3	38,2	35,8	36,5
Sans hypothèque	35,8	34,9	33,1	32,6	29,4
Logement est loué	27,0	30,8	28,8	31,6	34,1
Logements de 1 à 4 pièces	25,1	27,0	25,9	28,8	24,9
Logements de 5 pièces	16,5	18,3	17,9	15,0	17,3
Logements de 6 pièces	18,0	15,8	18,2	16,7	15,7
Logements de 7 pièces ou plus	40,3	38,8	38,0	39,5	42,1
Salles de bains	99,8	100,0	99,7	99,9	100,0
1	58,6	62,1	61,4	62,5	58,0
2 ou plus	41,2	37,9	38,3	37,5	42,0
Appareil de chauffage le plus utilisé					
Fournaise à vapeur ou à eau chaude	9,5	10,3	10,8	9,4	8,6
Fournaise à air chaud	66,2	65,5	66,7	64,7	60,8
Autre fournaise à air chaud
Poêle	F	F	F	F	F
Électrique	22,9	22,3	20,6	24,6	28,6
Autre	F	F	F	F	F
Âge de l'appareil de chauffage le plus utilisé					
5 ans ou moins	19,4	23,7	25,5	27,3	32,3
6 à 10 ans	13,5	14,3	13,5	13,0	13,6
Plus de 10 ans	67,1	62,1	61,0	59,8	54,2
Combustible le plus utilisé					
Mazout ou autre combustible liquide	F	F	F	F	F
Gaz naturel	59,3	58,5	59,3	56,3	53,4
Gaz en bouteille	F	F	F	F	F
Électricité	36,1	34,8	35,9	39,3	43,1
Bois de chauffage	F	3,2	F	F	F
Autre	F	F	F	F	F
Combustible le plus utilisé pour l'eau chaude					
Mazout ou autre combustible liquide	F	F	F	F	F
Gaz naturel	52,8	51,9	52,9	50,0	46,0
Électricité	46,1	47,1	45,0	48,3	53,4
Autre	F	F	F	F	F
Combustible le plus utilisé pour cuisiner					
Gaz naturel	3,3	2,7	3,2	3,2	3,3
Électricité	96,6	97,3	96,6	96,7	96,5
Autre	F	F	F	F	F

Note(s) : Depuis 2006, la date de référence est celle de l'interview et non pas le 31 décembre de l'année de référence dans le cas de la composition du ménage, du mode d'occupation et des caractéristiques du logement et de l'équipement ménager. On a écarté la distinction entre les ménages et leurs membres en occupation toute l'année et une partie de l'année.